

M. Horner: Demandez-moi cela à un moment où j'ai la parole et je vous répondrai.

[Français]

M. Gauthier: Monsieur l'Orateur, le député de Crowfoot vient précisément de nous démontrer son illogisme, en disant qu'il a voté, lors de la deuxième lecture, contre le principe du bill, et il ne voudrait pas dire qu'il est en fait contre le principe du bill. Alors, il dit qu'il serait en faveur du bill, mais, en fait, il est contre.

Depuis 200 ans, on constate ces manifestations d'intentions et de bonne volonté. Aujourd'hui, nous nous opposons à cela, parce que nous voulons vivre dans la réalité. C'est pourquoi je félicite le ministre qui a présenté ce bill afin que l'on mette, une fois pour toutes, cartes sur table et que le groupe d'anglophones se prononce une fois pour toutes et se demandent: Qu'est-ce que veut le Québec?

Ce que veut le Québec, nous le savons, c'est tout simplement la justice. Il veut qu'on applique aujourd'hui les principes que le Québec applique depuis 200 ans, en faveur des minorités.

Je crois que ce bill vient justement confirmer ces principes et c'est pourquoi je ne pourrai certainement pas approuver l'amendement présenté par le député de Crowfoot, qui dit que cela peut créer une injustice dans la Fonction publique envers les unilingues. Il dit, par exemple: Si j'étais unilingue de langue française; je vais lui répondre immédiatement. Si vous étiez unilingue de langue française, vous ne seriez jamais dans la Fonction publique, car au cours des 200 dernières années les Canadiens français qui ne sont pas bilingues n'ont jamais été acceptés dans la Fonction publique. Voilà la réponse.

On dit aujourd'hui que, par le bill, il faut corriger cette situation irrégulière qui a été créée à la grandeur du Canada. Je ne parle pas d'un petit secteur situé même dans la province de Québec. Voyons ce qui se passe dans les secteurs les plus reculés: Dans ma circonscription, où il n'y a que 2 p. 100 d'anglophones, toutes les publications légales sont faites dans les deux langues. Nous ne pouvons pas cependant dire la même chose des provinces de l'Ouest, et c'est pour cela que nous voulons qu'à la grandeur du Canada le bilinguisme soit respecté. L'amendement se lit comme il suit:

Nonobstant les dispositions contenues dans la présente loi, il ne peut être refusé un emploi ou une promotion à une personne dans la Fonction publique du Canada pour les seuls motifs qu'elle ne connaît pas suffisamment l'une des langues officielles mentionnées dans la présente loi...

Si l'on acceptait cet amendement, on pourrait tout aussi bien rejeter le bill complètement, parce que, justement, en acceptant l'amendement, on supprime tout l'effet du bill.

Je continue la citation:

... pourvu que le postulant ait déclaré son intention et sa volonté d'apprendre l'autre langue...

Imaginez la farce monumentale du député de Crowfoot! Depuis 200 ans, on vit de bonnes intentions. On dit toujours: Les anglophones vont pourtant avoir de bonnes intentions. Mais ils n'ont jamais manifesté de la bonne volonté. Toujours des bonnes intentions! Jamais ils ne se sont décidés...

[Traduction]

M. Horner: Le député me permettrait-il une question? Étant donné ce qu'il pense du principe du bill, estime-t-il que quelqu'un doit être bilingue pour obtenir un emploi ou de l'avancement dans la Fonction publique?

[Français]

M. Gauthier: A l'avenir, monsieur l'Orateur, quand le bill sera adopté, il faudra absolument qu'un individu soit bilingue. Il y a 100 ans que l'on fait cela! Il faudra qu'un individu soit bilingue pour accéder à la Fonction publique.

Il me semble que ce n'est pas trop demander, car on nous demande cela depuis 200 ans...

[Traduction]

M. Horner: Puis-je poser au député une autre question sur le même sujet? Après avoir suivi le débat, pense-t-il que le ministre de la Justice (M. Turner) soit d'accord avec le principe qu'il vient d'énoncer?

L'hon. M. Turner: Allons donc, Jack!

[Français]

M. Gauthier: Je parle des districts bilingues. Je sais qu'il existe des petits villages anglophones où il n'y a pas un seul Canadien français, mais je parle de la Fonction publique, ici à Ottawa, et de tous les districts bilingues. Il faut se servir de son jugement et, à mon avis, si le député de Crowfoot s'était servi du sien, il n'aurait pas présenté un amendement qui prête tant à controverse.

Puis-je vous signaler qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est six heures, je quitte le fauteuil jusqu'à huit heures.

(La séance est suspendue à six heures.)